

HOMNIA
ENTREPRISE GÉNÉRALE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Autorisation de démolir n°

Autorisation de construire n°

Construction de 5 villas Minergie

Chemin de Venengy 21 – 1174 Montherod



Image non-contractuelle

Descriptif des travaux et des installations par CFC

PREAMBULE

Remarques générales :

HOMNIA SA agit en tant qu'entreprise générale et assurera l'ensemble des missions suivantes dans le cadre du projet :

- Coordination des mandataires pour l'établissement des documents d'exécution
- Planification des travaux
- Établissement des soumissions et adjudications aux entreprises
- Conclusion des contrats de sous-traitance en son nom
- Gestion technique du projet
- Gestion administrative du projet
- Gestion financière du projet
- Organisation et animation séances de chantier et établissement des PV y relatifs
- Réception des travaux et établissement du PV SIA de réception
- Suivi des retouches

La construction répondra à la norme énergétique MINERGIE selon l'autorisation de construire et les normes en vigueur existantes au moment de l'établissement de l'offre. En fonction des exigences de l'autorisation de construire, une adaptation technique du projet sera éventuellement à prévoir. L'EG se réserve le droit d'adapter le projet autorisé afin qu'il réponde aux normes et règlements en vigueur dans le Canton, même si le MO désapprouve la modification.

Remarques sur le descriptif :

Les éléments indiqués « si nécessaire » ou « éventuel » sont prévus par l'entrepreneur général et leur utilisation ou mise en place sera décidée par celui-ci. La non-réalisation de ces prestations ne fera pas l'objet d'une moins-value ou d'une quelconque compensation.

Les éléments indiqués « au choix de l'EG » sont prévus par l'entrepreneur général. Le choix de la variante de réalisation ne fera pas l'objet de plus ou moins-value ou d'une quelconque compensation pour le Maître de l'Ouvrage ou pour l'entrepreneur général (EG).

Les éléments indiqués « A charge du Maître de l'Ouvrage » ne sont mentionnés que pour signifier qu'ils sont nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Ces prestations ne sont pas incluses dans l'offre de l'entrepreneur générale et doivent donc être exécutées sous la responsabilité et aux frais du Maître de l'Ouvrage.

Les éléments indiqués « en option » ou « non compris » ne sont pas inclus dans l'offre d'entreprise générale.

Les fournisseurs et les entreprises sont exclusivement sélectionnés par l'entrepreneur général. Le Maître de l'Ouvrage ne peut pas exiger le changement d'entreprise. Les prestations décrites ne feront pas l'objet d'un remboursement si celles-ci ne devaient pas être exécutées du fait d'une demande de l'acquéreur.

L'entrepreneur général se réserve le droit de modifier les éléments décrits dans le présent document pour autant que cela ne nuise pas à la qualité de l'ouvrage (Qualité égale ou supérieure).

L'entrepreneur général se réserve le droit de modifier, d'adapter ou de changer la position de la structure porteuse ou non porteuse rendue nécessaire après des impératifs structurelles, techniques ou légaux, sans que pour autant que le MO puisse avoir quelconques remarques à apporter pour autant que la valeur de surface maximum de 5% en diminution ou augmentation. Cependant ces modifications devront être apportées à connaissance de ces derniers avant réalisation.

L'entreprise général n'établira pas d'avenant négatif sur le budget de fourniture dans le cas où les l'acquéreurs choisissent des revêtements moins onéreux que le budget imposé dans le descriptif des travaux.

TERRAIN

CFC 05 – CONDUITES DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

051 - TERRASSEMENTS

- Dans parcelle, fouilles en tranchées (compris évacuation et taxes de décharge) pour raccordements aux différents réseaux, profondeur selon exigences. Après pose des tuyaux et enrobage : remblayage compactage et réfection des surfaces dito existant.

052 - EAUX USEES ET EAUX CLAIRES (raccordement sur réseau existant)

- Sur parcelle, dans fouille en tranchée, pose des conduites en PVC aux diamètres appropriés selon exigences communales et cantonales, enrobage sable (béton maigre au droit des zones circulables).
- Raccordement sur collecteurs avec pièces spéciales selon exigences
- Regards ciment avec couvercles en fonte
- Les eaux usées des étages seront écoulées gravitairement jusqu'au point de raccordement selon réglementation cantonale (pas de pompe de relevage). Les eaux claires de toiture seront écoulées gravitairement jusqu'au point de raccordement (pas de pompe de relevage). L'EG se réserve le droit avec l'accord du département de modifier le réseau selon les besoins du projet.

053 - ELECTRICITÉ (raccordement sur réseau Romande Energie)

- Sur parcelle, dans fouille en tranchée, pose d'un tube 120/132 et bande de signalisation, enrobage sable.

055 - EAU (raccordement sur réseau communal)

- Sur parcelle, dans fouille en tranchée, pose des conduites PE selon exigences cantonales et bande de signalisation, enrobage sable.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

CFC 10 – RELEVÉS, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

100 - RELEVÉS ARCHITECTE ET GEOMETRE

- Implantation des bâtiments pour les travaux.
- Relevés des niveaux et canalisations selon besoins
- Cadastration des bâtiments en fin de chantier

102 - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

- Si nécessaire.
- En cas de terrain imperméable ou de très mauvaise qualité (portance, pollution, matériaux à évacuer en décharge de type B à E, présence d'eau, ...), les adaptations du projet (cuvelage, étanchéité, dépollution, taxes de décharge et fondations spéciales) feront l'objet d'une étude complémentaire et d'un devis séparé pour la réalisation des travaux. Frais éventuels à charge du Promoteur.

CFC 11 – DÉBLAIEMENT, PRÉPARATION TERRAIN

111 - DÉFRICHAGE

- Débroussaillage de la parcelle (zone touchée par les travaux) si nécessaire

111.1 - ABATTAGE

- Abattage, dessouchage et évacuation à la décharge, compris taxes. (Selon autorisation d'abattage)

112 - DÉMOLITIONS

- Démolition des bâtiments et voiries existantes selon autorisation de construire, compris dégazage, dépollution, démontage, tri et évacuation en filière contrôlée.

112.1 - DESAMIANTAGE

- Désamiantage avant démolition de la maison existante selon rapport et préavis d'autorisation de construire y compris évacuation des matériaux en décharge spécialisée.

CFC 12 – PROTECTIONS, AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES

120 - PROTECTION D'OUVRAGES EXISTANTS

- Protection de la végétation existante et restante sur la parcelle avec des muba ou selon demande des autorités compétentes, pendant toute la durée des travaux selon besoins.

CFC 13 – INSTALLATION DE CHANTIER EN COMMUN**131 - CLÔTURE, ENGINES, CONTAINERS**

- Enceinte de chantier sur le pourtour de la parcelle et l'emprise des travaux au moyen, selon les endroits et les besoins, de :
Panneaux en barrières MUBA revêtues de plastiques.
Muba le long des limites du chantier.
Signalisation (châssis, lattes et écriteaux) selon prescriptions officielles.

135 - INSTALLATIONS PROVISOIRES**Canalisations**

- Collecte et évacuation de l'ensemble des eaux usées et eaux claires du chantier sur les collecteurs existants, compris traitement préalable des eaux selon directives officielles.

Installations électriques

- Tableau principal de chantier compris coupe-circuit et comptage, puissance nécessaire pour le chantier.
- Raccordement selon indications SIG
- Tableaux secondaires pour le second œuvre selon besoins
- Consommations jusqu'à la livraison du projet

Eau

- Eau de chantier raccordée sur le réseau existant, comptage (Energie considérée comme à disposition sur la parcelle)
- Mise en place de points d'eau selon besoin du chantier.
- Raccordement des toilettes de chantier (ou WC chimiques en fonction).
- Consommations jusqu'à la livraison du chantier

Fermetures et couvertures provisoires

- Fermetures, couvertures partielles et protections en période hivernale, afin de permettre dans la mesure du possible, la poursuite des travaux. (Si nécessaire et au choix de l'EG)

CFC 17 – FONDATIONS SPECIALES, PROTECTION DE FOUILLES**171 - FONDATIONS SPECIALES**

Compris selon les plans et document d'autorisation de construire.

172 - PROTECTION DE FOUILLES

Compris selon les plans et document d'autorisation de construire.

BÂTIMENT

CFC 20 – EXCAVATION

201 - FOUILLES EN PLEINE MASSE

- Installation de chantier, signalisation et pompage des eaux météoriques.
- Décapage de terre végétale et mise en dépôt sur la parcelle, compris entretien du dépôt.
- Terrassement en pleine masse dans terrains divers (Normalement exploitable - hors molasse ou rocher ou matériau nécessitant l'emploi de brise-roche, ripper ou explosif) et matériaux de démolition. Compris difficultés occasionnées par des conduites (eau, gaz, électricité mais non compris travaux de modification des réseaux), évacuation des déblais excédentaires en décharge compris taxes de décharge de type A.
- En cas de terrain imperméable ou de très mauvaise qualité (portance, pollution, matériaux à évacuer en décharge de type B à E, présence d'eau, ...), les adaptations du projet (cuvelage, étanchéité, dépollution, taxes de décharge et fondations spéciales) feront l'objet d'une étude complémentaire et d'un devis séparé pour la réalisation des travaux. Frais éventuels à charge du MO.
- Protection des talus avec feuilles de plastique (si nécessaire).
- Remblayage contre ouvrage effectué avec le terrain d'excavation, par couche de 30 cm, compactage soigné.
- En fonction de la place disponible, évacuation de l'ensemble ou d'une partie des matériaux d'excavation en décharge et remblayage avec matériau d'apport de qualité.
- Béton de propreté, épaisseur 5 cm, posé en fond de fouille

CFC 21 – GROS-ŒUVRE 1

211.0 - INSTALLATIONS DE CHANTIER

- Installation spécifique aux travaux de gros-œuvre (matériel, grue, cantonnements, ...) selon besoins entreprise.

211.1 - ÉCHAFAUDAGES

- Échafaudage tubulaire léger (200 kg/m² de surcharge) selon prescriptions officielles, notamment directives de l'inspection de Sécurité des Chantiers (selon canton).
- Escaliers d'accès, ponts de ferblantier, consoles, ... Selon besoins
- Entretien pendant la durée du chantier

211.3 - FOUILLES EN RIGOLE

- Fouilles en tranchées pour sur-profondeur de radier et réseau de drainage. Compris coupe de revêtements divers (bitume, béton, etc.), évacuation des déblais et taxes pour remise ou entreposage de matériaux (décharge, etc.).
- Fouilles en fendue et en puits pour canalisations, cheminées et sacs. Compris réglages des fonds en pente.
- Béton maigre mis en place sur fond de fouille et formant lit de pose des canalisations. Compris façon de pente et réglage précis aux altitudes données.

211.4 - CANALISATIONS INTÉRIEURES

- Pompage des eaux de pluies et d'infiltration pendant les travaux de gros-œuvre.
- Exécution d'un drainage périphérique au pied du radier.
- L'ensemble du réseau de drainage est en PVC perforé, pipes de rinçage, cheminées et regards de visite. Tuyaux de diamètres appropriés.
- Canalisations générales intérieures du bâtiment, pour les réseaux E.C. et E.U. en tuyaux PVC. Le tout bétonné sous radier afin d'assurer une compacité égale du fond de fouille. Tuyaux de diamètres appropriés.
- Cheminées de visites des canalisations avec couvercles en fonte (Classe A15, B125 ou C250 selon emplacement)
- Siphons de sols et grilles de sol (matériaux à choix EG).
- Nettoyage et contrôle en fin de travaux.

211.5 BÉTON ET BÉTON ARMÉ

- Radier général, sur-profondeurs et bèches hors gel en béton armé hydrofugé, propres de décoffrage. Surface du radier talochée propre.
- Les murs enterrés sont réalisés en béton armé hydrofugé, propres de décoffrage et reçoivent sur la face extérieure un enduit bitumineux en 2 passes type Barrapren ou similaire et sont drainées au moyen d'une natte filtrante ondulée en plastique type Delta MS
- Dalles pleines coulées en place et sommiers éventuels en béton armé, propres de décoffrage.
- Murs du sous-sol à l'étage réalisés en béton armé propres de décoffrage
- Escaliers intérieurs du sous-sol à l'étage réalisés en béton armé propres de décoffrage
- Balcons en béton armé de type 2, finition talochée frais sur frais, prêt à recevoir une étanchéité

Sauf indication contraire, l'ensemble des éléments en béton armé bénéficiera d'un coffrage de qualité supérieure avec surface type 2 (béton d'aspect soigné)

L'ensemble du dimensionnement des éléments porteurs sera établi par l'ingénieur civil.

L'entrepreneur général, avec l'accord de l'ingénieur civil, se réserve le droit de réaliser le projet à l'aide d'éléments de type prémurs, prédalles ou de nouveau positionnement d'éléments porteurs.

211.6 - MAÇONNERIE

- Les murs du sous-sol non porteurs seront réalisés en plots ciment creux épaisseur 8cm.
- Traçage du mètre fini dans l'ensemble des locaux
- Percements dans murs et dalles en béton armé
- Garnissage après le passage des corps de métiers dans murs béton compris entourage gaines, tuyauterie, etc. avec isolation
- Isolation sous radier en Jackodur KF500, ou similaire, épaisseur selon préavis thermique
- Isolation périphérique des murs enterrés en Roofmate SL-A XPS ou similaire, épaisseur selon préavis thermique
- Selon besoins : Amenée d'air frais dans locaux techniques par ventilation naturelle haute et basse, compris grilles pare-pluie et anti-insectes et puits perdu (selon besoins)
- Escalier provisoire de chantier pour l'accès aux divers niveaux. (Selon besoins)
- Garde-corps provisoires intérieurs et extérieurs, au pourtour des trémies, escaliers et gaines techniques.
- Platelages provisoires sur trémies diverses.
- Sauts de loup en béton préfabriqués compris grille caillebotis équipée de crochet anti-levage

214 - CONSTRUCTION EN BOIS

- Toiture des maisons en caissons bois isolés ou selon détail architecte (épaisseur selon préavis thermique), compris pare-vapeur, structure bois, isolation, panneau de sous-couverture, pare-pluie et contre-lattage, le tout prêt à recevoir la couverture en tuiles tôles façon joint debout selon détail architecte.
- Fourniture et pose d'une fenêtre de toit de type Velux à ouverture électrique y compris l'étanchéité nécessaire

215.7 - ABRI PC

- Néant

CFC 22 – GROS-ŒUVRE 2

221 - MENUISERIES EXTERIEURES

- Fourniture et pose de fenêtres en PVC, couleur RAL au choix de l'EG et selon préavis d'autorisation de construire, épaisseur 70mm environ, tous joints d'étanchéité et de raccord sur la structure, renvoi d'eau fixé dans le ce cadre :
- Vitrages triples (selon préavis thermique).
- Poignée standard en aluminium
- Coefficient thermique : A définir selon préavis thermique
- Type d'ouverture : ouvrant à la française, coulissant à levage localisation selon plan architecte (Marque selon fournisseur EG).
- Fourniture et pose de porte d'entrée en acier finition thermopoudré défini par l'autorisation de construire, panneau plein avec partie latérale vitrée. Ensemble des ferrements, serrure de sécurité tribloc.
- Tablettes des fenêtres en aluminium thermolaqué en accord couleur des menuiseries avec isolation selon préavis thermique.

222 - FERBLANTERIE

Réalisation de ferblanterie en Anthra-Zinc ou en uginox (au choix de l'EG) pour les éléments suivants :

- Virevents, descentes d'eau en façade et toute ferblanterie nécessaire

224 - COUVERTURE, ÉTANCHEITÉ

- Système de mur enterré, soit :
Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité bitumineuse en 2 couches soudée en plein, dernière couche anti-racine
- Couverture en tuiles mécaniques (type et couleur selon détail architecte et selon approbation de la Commune), compris lattage et pièces spéciales
- Tous raccords, remontées, bandes de serrage, écoulements, ...
- Fourniture et pose de dalle céramique dans les balcons, budget fourniture : **60.- CHF TTC/m2**
- Étanchéités diverses en fonction des introductions.

ÉTANCHEITÉ ET ISOLATIONS SPÉCIALES

Revêtements coupe-feu

- Cloisonnement ignifuge à base de fibres minérales au droit des murs et dalles dans locaux nécessitant une résistance au feu particulière (Selon besoins et normes)

226 - TRAITEMENT DES SURFACES EXTÉRIEURES

226.2 - Isolation crépie

- Isolation en panneaux de polystyrène expansé (épaisseur selon préavis thermique), Mise en œuvre d'un enduit de fond toilé et :
- Du rez à l'étage : un crépi de finition de façade (finition, grain 1.5mm et teinte choisie par l'architecte).

228 - FERMETURES EXTÉRIEURES MOBILES PROTECTION CONTRE LE SOLEIL

228.1 - Stores à lamelles

- RDC et Étage : Fourniture et mise en œuvre de stores à lamelles électriques, commande par interrupteur radio de type Somfy ou similaire, lamelles 90 mm thermolaquées, coulisseaux thermolaqués. Équipement anti-levage pour les stores du RDC.
1 store par ouverture (l'EG se réserve le droit d'adapter le nombre de stores en fonction des dimensions standards du fournisseur).
- Les caissons de stores seront encastrés dans l'épaisseur de l'isolant de façade.
Emplacement selon plan architecte.

CFC 23 – INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

231 - GÉNÉRALITÉS

- Courant fort :
Installations électriques selon normes en vigueur, le compteur et le tableau principal de distribution
Raccordement de toutes les installations techniques
Raccordement des stores électriques
Contrôle OIBT avant la remise de l'ouvrage
Mise à la terre de toutes les parties métalliques
Aucune lustrerie n'est prévue
Les demandes d'abonnement et du compteur définitif sont effectuées par l'EG.
Les taxes et frais de raccordement ainsi que les travaux décrits dans les conditions SIG, sont inclus.
- Courant faible :
Installation téléphonique selon normes en vigueur selon conditions Swisscom à l'intérieur de la maison comprenant la boîte de prise et le répartiteur (selon besoins)
Raccordement des prises selon descriptif ci-dessous.
Les demandes d'abonnement sont à la charge du Maître de l'Ouvrage.
Installation TV : Mise en place de tubes et boîtes selon descriptif ci-dessous. La TV est prévue d'être raccordée par l'intermédiaire de l'abonnement téléphonique (abonnement « multi-Play »).
Pas d'antenne, de parabole ou de raccordement au teleréseau.

DESCRIPTIF QUANTITATIF DES PRISES ET DES POINTS LUMINEUX :

Liste des équipements par pièce (selon plan architecte) :

Sous-sol (par villa) :***Circulation :***

- 1 point lumineux au plafond
- 2 interrupteurs en va et vient dont 1 interrupteur-prise

Local technique-buanderie :

- 1 tableau de distribution
- 1 interrupteur prise T13
- 1 point lumineux au plafond
- Alimentation équipements techniques
- 1 prise T13 triples
- 2 prises T15 pour raccordement MAL et SL

Cave :

- 1 interrupteur prise T13
- 1 point lumineux au plafond

Disponible :

- 2 interrupteurs prise T13
- 2 points lumineux au plafond
- 2 prises T13 triples (dont 1 commandée)
- 1 prise RJ45

Rangement sous escalier :

- 1 interrupteur prise T13
- 1 point lumineux au plafond

Escalier :

- 2 interrupteurs en va et vient
- 1 point lumineux en applique par volée

Rez (par villa) :***Entrée :***

- 2 interrupteurs prises T13
- 1 point lumineux au plafond
- 1 point lumineux extérieur (pour luminaire commandé par détecteur)
- 1 sonnette 2 tons avec bouton poussoir extérieur

WC :

- 1 interrupteur prise T13
- 1 point lumineux au plafond

Cuisine :

- 2 interrupteurs
- 2 points lumineux au plafond
- 2 points lumineux dans l'entre-meuble
- 3 prises triples T13 sur plan de travail
- Alimentation de l'électroménager (selon descriptif cuisines)

SAM/Séjour :

- 2 interrupteurs
- 2 points lumineux au plafond
- 3 prises T13 triples (dont 1 commandée)
- 1 prises RJ45

Escalier :

- 2 interrupteurs va et vient
- 1 point lumineux en applique

Terrasse :

- 2 points lumineux en applique
- 1 interrupteur intérieur
- 1 prise T13 étanche

ÉTAGE (par villa) :***Circulation :***

- 1 point lumineux au plafond
- 2 interrupteurs en va et vient dont 1 interrupteur-prise

Chambres (par) :

- 1 interrupteur-prise double
- 1 point lumineux au plafond
- 2 prises T13 triples (dont 1 commandée)
- 1 prise RJ45

Dressing :

- 1 interrupteur
- 1 point lumineux au plafond
- 1 prise T13 triples

Salles d'eau (par) :

- 1 point lumineux au plafond
- 1 point lumineux en applique
- 1 prise rasoir
- 1 interrupteur prise
- 1 alimentation sèche serviette

Balcons (par) :

- 1 point lumineux en applique
- 1 interrupteur intérieur
- 1 prise T13 étanche

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Pour l'ensemble du projet, 1 points lumineux de type potelet le long du chemin côté entrée. Raccordement sur comptage des maisons (1 par maison) ou solaire au choix de l'EG. Choix des luminaires par l'EG
- 1 symalen vide pour future alimentation de borne de charge de voiture.
- Raccordement sur comptage des maisons (1 par maison)

CFC 24 – CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR

242 - CHAUFFAGE

- Dimensionnement selon calcul bureau spécialisé (A confirmer selon préavis thermique)
- Nourrices et collecteurs selon concept bureau spécialisé
- Chauffage assuré par : Pompe à chaleur et selon préavis d'autorisation de construire.
- Sous-sol, RDC et étages : Distribution du chauffage par le sol par tubes multi-couches étanchées à la diffusion d'oxygène
- Régulation automatique sur sonde extérieure.
- Production d'eau chaude par panneaux solaires thermiques en toiture et panneaux photovoltaïques, (selon préavis thermique) complément sur moyen de chauffage.
- Ballon d'eau chaude de 300l en acier émaillé avec isolation (à définir selon préavis thermique)
- Isolation des conduites selon besoins

244 - VENTILATION

- Dimensionnement selon calcul bureau spécialisé (A confirmer selon préavis thermique)
- Ventilation simple-flux par extraction dans les pièces humides par bouches hygroréglables et amenée d'air par grilles de transfert dans les menuiseries extérieures des pièces sèches, pulsion de l'air neuf dans les pièces sèches et extraction dans les pièces humides. (système au choix de l'EG)
- Hotte cuisine : « hotte à recyclage » de type hotte à charbon actif. Budget compris dans le poste « installations de cuisine »

CFC 25 – INSTALLATIONS SANITAIRES

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

- Introduction d'eau depuis la conduite existante.
- Nourrice de distribution, réducteur de pression et comptage selon normes en vigueur
- Fourniture et installation des appareils sanitaires blancs de 1ère qualité selon descriptif ou similaire, prévus selon plans.
- Écoulements réalisés en Geberit ou similaire.
- Réalisation en tubes PE Sanipex ou acier inox (au choix de la Direction des Travaux) des alimentations en eau froide depuis le compteur d'eau, des alimentations de bouilleur et du chauffage, et des alimentations en eau chaude depuis sa production.
- Isolation des conduites selon prescriptions.
- Raccordements complets des appareils.
- Dans le local technique ou buanderie installation d'un bac à laver, robinetterie eau chaude/eau froide (compris dans le budget de fourniture)
- Extérieur, pose de points d'arrosage par villa (2)
- Fourniture et pose de robinetteries de première qualité selon descriptif.
- **Les accessoires et parois de douche ne sont pas prévus dans l'offre. A la charge MO**
- Fournisseur imposé par EG

Budget fourniture appareils et robinetteries : **15'000.- CHF ttc.** Prix public

251 - APPAREILS SANITAIRES**WC visiteurs :**

- 1 lave-main
- 1 mitigeur, pose sur lavabo
- 1 wc suspendu avec siège de wc et couvercle

Salle de douche :

- 1 lavabo
- 1 mitigeur, pose sur lavabo
- 1 bac à douche dim selon plans
- 1 mélangeur de douche avec tuyau et douchette, pose en applique contre le mur
- 1 glissière de douche 110 cm chromée
- 1 wc suspendu avec siège de wc et couvercle

Salle de bain :

- 1 lavabo
- 1 mitigeurs, pose sur lavabo
- 1 baignoire en acier émaillé, dim selon plans
- 1 mitigeur thermostatique de douche avec tuyau et douchette, pose en applique contre le mur
- 1 glissière de bain 110 cm chromée
- 1 WC suspendu avec siège de wc et couvercle

258 - AGENCEMENT DE CUISINE

- Fourniture et mise en œuvre d'une cuisine intégrée entièrement équipée, soit meubles hauts et bas, plan de travail, appareils électroménagers et hotte à recyclage par charbon actif.
- Budget : **25'000.- CHF TTC** par cuisine (prix public)
- Pour des raisons de garantie et de qualité, l'entreprise sera sélectionnée par l'EG.
- Alimentation en eau, écoulements eaux usées et raccordement électrique.
- Électroménager : un réfrigérateur, un lave-vaisselle, un four, une plaque de cuisson et une hotte à recyclage
- Coordination par l'EG
- Dans le cas où le Maître de l'Ouvrage ne souhaiterait pas réaliser les travaux de cuisine par l'intermédiaire de l'entreprise générale, un montant de compensation de **60%** du budget sera restitué. Les travaux d'installation de la cuisine ne pourront être réalisés qu'une fois la maison livrée et les retouches exécutées.
- Fournisseur imposé par EG.

CFC 27 – AMENAGEMENTS INTERIEURS 1**271 – PLATRIERIE**

- Gypsage ou lissage au plâtre des plafonds (au choix de l'EG) prêt à recevoir une peinture
Localisation : Plafond peint sauf lorsque indication « béton brut ou peinture sur béton brut »
- Bâtissage cloisons en cloison sèche type Knauf, épaisseur 10cm selon plans et exigences phoniques. (Rail 50mm avec isolation + 2 plaques de 12.5mm sur chaque face). L'EG se réserve le droit de réaliser les cloisons en carreaux de plâtre type Alba ép 8 cm pour les cloisons et 6 cm pour les doublages de gaines.
- Plaques hydrofuge dans locaux humides.
- Finition Q3 prête à recevoir la peinture teinte claire, catégorie 1 et 2

272 - OUVRAGES METALLIQUES**272.1 - Ouvrages métalliques courants (serrurerie)**

- Main courante en acier inox diam 32mm fixée sur mur béton intérieur par col de cygne
- Garde-corps extérieur en barreaudage vertical tenu sur les côtés des menuiseries extérieures et muni d'une main courante en partie supérieure couleur en accord avec les châssis
- Boîtes à lettres métalliques selon normes standards

273 - MENUISERIE INTERIEURE**273.1 - Portes intérieures en bois**

- Portes intérieures de communication, mi-lourdes, (hauteur standard 2m), cadre-faux-cadre-embrasure, revêtement mélaminé teinte selon gamme standard du fournisseur, 2 fiches, clef à chiffre, butoir à coller ou à visser. Ouverture à la française selon plans d'architecte

273.2 - Armoires murales, rayonnages, etc.

- Armoires en panneaux mélaminés blanc, pose en niche, face en retrait, comprenant socle, bandeau de hauteur variable et fileurs de finition, portes battantes. Répartition : 2/3 penderie et 1/3 rayonnage (4 rayons sur la hauteur) Dimensions standard selon fournisseur : profondeur 60 cm, hauteur 2.2 m, largeur max des ouvrants 65 cm.
- **Non compris**

273.3 – Jalousies bois

- Jalousie en bois, essence au choix de l'EG, pose sur lisse haute et basse en bois. Section des bois composant la partie verticale selon plans d'architecte
- Lasure en teinte clair

275 - SYSTEMES DE VERROUILLAGE

- Cylindres protégés sur la porte d'entrée. (protection contre la copie de type carte à code)

CFC 28 – AMENAGEMENTS INTERIEURS 2**281.0 - REVETEMENTS DE SOL*****Couches de support composées, chapes***

- Exécution de chapes flottantes dans toutes les pièces du RDC et de l'étage et pour le sous-sol soit
Isolation thermique sur radier ép. 20 mm (ou selon concept énergétique)
Isolation phonique sur dalles ép. 20 mm (ou selon concept énergétique)
Bandes de rive, ép. 8 mm
Chape ciment munie de fibre, ép. 8cm, surface prête à recevoir un carrelage ou un parquet.

281.6 – Carrelages

- Revêtement de sol en carrelage, dimensions standard de 60x60 cm (budget fourniture plinthes comprises), pose droite, plinthes assorties et profils d'arrêts.
- Fournisseur imposé par EG.
- Prix indiqué en TTC
- Localisation :

Sous-sol	TTC/m ²	Rez	TTC/m ²	Etage	TTC/m ²
Local Technique	60.00	Cuisine	80.00	Salles d'eau	80.00
Cave	60.00	WC visiteurs	80.00		
Disponible	60.00				
Sous-escalier	60.00				
Escalier	60.00				
Circulation	60.00				

(NB : aucun avenant négatif ne pourra être restitué au M.O. sur le budget de fourniture même si celui-ci n'utilise pas l'entièreté du budget alloué à ce poste)

281.7 - Parquets

- Revêtement de sol en parquet, pose collée (budget fourniture, plinthes comprises), pose droite, plinthes assorties et profils d'arrêts.
- Fournisseur imposé par EG.
- Prix indiqué en TTC
- Localisation :

Sous-sol	TTC/m ²	Rez	TTC/m ²	Etage	TTC/m ²
		Hall	80.00	Circulation	80.00
		Salle à manger	80.00	Chambres	80.00
		Salon	80.00		
		Escalier	80.00		

(NB : aucun avenant négatif ne pourra être restitué au M.O. sur le budget de fourniture même si celui-ci n'utilise pas l'entièreté du budget alloué à ce poste)

282 - REVETEMENTS DE PAROI**282.4 - Revêtements de paroi en céramique**

- Revêtement de paroi en céramique, dimensions jusqu'à 30x60 cm (budget fourniture), pose droite, profils d'angles, joints souples dans les angles et aux raccords sols-murs.
- Fournisseur imposé par EG.
- Prix indiqué en TTC
- Localisation :

Sous-sol	TTC/m ²	Rez	TTC/m ²	Etage	TTC/m ²
		Cuisine (Entre-meubles)	80.00	Salles d'eau	80.00
		WC visiteurs	80.00		

(NB : aucun avenant négatif ne pourra être restitué au M.O. sur le budget de fourniture même si celui-ci n'utilise pas l'entièreté du budget alloué à ce poste)

285 - TRAITEMENT DES SURFACES INTERIEURES**285.1 - Peinture intérieure**

Les peintures sont prévues d'être réalisées en peinture dispersion mate blanche en 2 couches.

- Tous raccords et joints souples nécessaires selon EG.
- Localisation :

	Sol	Mur	Plafond	Peinture
Sous-sol				
Local technique		brut	brut	dispersion
Cave		brut	brut	dispersion
Circulation		plâtre	plâtre	dispersion
Sous-escalier		plâtre	plâtre	dispersion
Disponible		plâtre	plâtre	dispersion
Rez				
Ensemble		plâtre	plâtre	dispersion
WC Visiteurs			plâtre	émail
Etage				
Ensemble		plâtre	plâtre	dispersion
Salles d'eau			plâtre	émail

286 - ASSECHEMENT DU BATIMENT

- Assèchement des locaux en cours de chantier ou en fin de chantier si nécessaire (Au choix de l'EG)

287 - NETTOYAGE DU BATIMENT**287.1 - Nettoyage de chantier durant le chantier**

- Nettoyage régulier du chantier.

287.1 - Nettoyage final

- Nettoyage général du bâtiment construit, des zones rénovées et des zones extérieures

HONORAIRES

Les mandataires seront choisis par l'entrepreneur général selon les besoins

291 - ARCHITECTE

Honoraires architecte selon norme SIA 102 pour la phase de réalisation

- Établissement des plans d'exécution et de recollement
- Direction Architecturale
- Responsabilité MPQ pour le chantier
- Direction locale des travaux

292 - INGENIEUR CIVIL

Honoraires ingénieurs civils selon norme SIA 103 pour la phase de réalisation

293 - INGENIEUR ELECTRICIEN (si nécessaire)

Honoraires ingénieurs électricien selon norme SIA 108.

294 - INGENIEUR EN CHAUFFAGE, VENTILATION CONDITIONNEMENT D'AIR (si nécessaire)

Honoraires ingénieur CVC, selon norme SIA 108.

295 - INGENIEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES (si nécessaire)

Honoraires ingénieur sanitaire, selon norme SIA 108.

296 - MANDATAIRES SPECIALISES (Non compris – A charge du promoteur)

- Diagnostic amiante avant travaux
- Paysagiste : plan PAP et plan de replantation
- Thermicien : concept énergétique
- Mobilité : si nécessaire
- Canalisations : si nécessaire
- Concept incendie : si nécessaire

296.0 - GEOMETRE

- Implantation du bâtiment et relevés selon exigences autorités
- Cadastration des bâtiments en fin de chantier

AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS

CFC 40 – MISE EN FORME DU TERRAIN

401 - TERRASSEMENTS ET MISE EN FORME

- Remise à niveau selon plans.

CFC 41 – CONSTRUCTIONS

411 - TRAVAUX DE L'ENTREPRISE DE MACONNERIE

Sous chaussée circulaire, fourniture et mise en œuvre de pavés ciment drainants posés sur lit de sable. Délimitation des zones circulables et des zones herbeuses par mise en place de bordures posées et scellées au béton maigre

Réalisation de terrasse (selon plans) en dalle grès cérame selon choix architecte, pose sur grave compactée, budget fourniture : 60.- CHF TTC/m²

CFC 42 – JARDINS

421 - JARDINAGE

Ensemble des zones herbeuses : Remise en place de la terre végétale stockée préalablement, laronage, enlèvement des pierres ensemencement en gazon et entretien jusqu'à la première tonte comprise.

422 - CLOTURES

Clôture couleur au choix de l'EG, maille 50x50 simple torsion, hauteur 1,00 m comprenant toutes les pièces de fixations nécessaires (poteaux, tenseur,...) : Complément des clôtures existantes en périphérie de la parcelle actuelle et implantation en limite de propriété dans les jardins de chaque maison. 1 portillon d'accès par villa.

429 - REPLANTATION (Arbres, arbustes et haies vives)

Type, hauteur, emplacement des replantations et haies selon plan d'autorisation.

FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE

CFC 51 – AUTORISATIONS, TAXES

510 - Autorisations, gabarits, taxes DALE

- Frais de cadastre : Sans objet
- Autorisation Taxe de replantation : selon autorisation de construire
- Autorisation de construire (émoluments administratifs et autres taxes) : émoluments, taxe d'écoulement et taxe de compensation d'abri PC
- Permis d'habiter (L'EG se chargera des démarches pour l'obtention du permis).

512 - Taxes de raccordement Romande Énergies

- Taxes de raccordement (Eau et Électricité) : inclus jusqu'à 25A en triphasé par maison et eau pour le nombre de salles de bains selon permis de construire
- Consommation énergie pour la durée du chantier

CFC 52 – ECHANTILLONS, MAQUETTES, REPRODUCTIONS, DOCUMENTS

521.0 - Échantillons, essais de matériaux

- Échantillons de crépi extérieur et peintures intérieures à présenter sur site

523 - Photos

- Sans objet

524 - Reproduction de documents, tirages, héliographies

- Frais pour reproduction et photocopies.

CFC 53 – ASSURANCES

531 - Assurance Maître de l'Ouvrage

- RC Maître d'Ouvrage et Assurance travaux de construction à la charge de l'entreprise générale

532 - Assurance Entreprise

- RC Entreprise

CFC 56 – AUTRES FRAIS SECONDAIRES

564 - Expertises

- État des lieux photographiques établi par un huissier avant la réalisation des travaux pour les zones environnantes, notamment les voiries.

566 - Bouquet de chantier, inauguration

- Bouquet de chantier à organiser sur site dès la fin des travaux du Gros Œuvre.

568 - Panneaux publicitaires

- Panneau publicitaire posé à l'entrée du chantier.